

La gazette Houlgataise

RECENSEMENT DE LA POPULATION JANVIER/FÉVRIER 2025

EDITO

Les mots de
Olivier Colin

ÉTAPES

Les différentes
étapes du recensement

DÉROULEMENT

Comment le recensement
va s'organiser à Houlgate

CARTE

Les recenseurs et le
découpage de la ville

ÉDITO

Chères Houlgataises, chers Houlgatais,

Cette année la Commune de Houlgate, en collaboration avec l'INSEE, organise le recensement de la population, du 16 janvier au 15 février 2025.

Le recensement permet à l'Etat de répondre au mieux aux besoins des communes. Il est confidentiel et anonyme. Même si nous vous demandons vos prénoms et noms, ceux-ci ne sont transmis à l'INSEE que pour s'assurer qu'il n'y ait pas de doublon. Dès que l'enquête sera terminée, vos noms et prénoms seront supprimés de la base de données et ne resteront que les chiffres. Il n'y a aucune connexion avec les autres services de l'Etat, tels que les services fiscaux.

Cette enquête est obligatoirement déclarative, ce qui signifie que vous êtes responsable des informations que vous transmettez.

Avec l'ensemble de ces informations, vous avez compris que se faire recenser dans la commune dans laquelle vous passez le plus de temps (plus de 6 mois par an) est très important, car elle permet à celle-ci d'obtenir plus de moyens financiers et d'offrir plus de services pour répondre au mieux à vos demandes. Si vous êtes au moins 6 mois par an à Houlgate en résidence principale ou secondaire, nous comptons sur vous pour vous faire recenser à Houlgate. Vous n'avez rien à changer sur les autres déclarations. Votre foyer fiscal peut rester inchangé.

Bien respectueusement,

Olivier Colin

POURQUOI IL EST IMPORTANT ?

Il permet de définir le nombre exact de logements et d'habitants afin de :

- Définir les montants des dotations de l'Etat
- Prévoir les investissements :
 - Pour les écoles, le nombre de classes, restaurant scolaire
 - Pour les services de transports : bus, trains, taxis...
 - Pour les commerces, prestataires de service,...
 - Pour les pharmacies, les EHPAD, les cliniques ou encore pour définir le besoin en nombre de médecins



LE DÉROULEMENT

La commune a été découpée en 12 secteurs qui ont été attribués à 10 recenseurs.

Une lettre du Maire a été déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer du déroulement de cette opération qui a commencé par une tournée de reconnaissance afin vérifier la validité des informations concernant chaque logement. Un formulaire internet comportant un code vous sera remis soit en mains propres, soit dans votre boîte aux lettres par un agent recenseur.

Ce document est indispensable, alors gardez-le précieusement. Il va vous permettre de vous connecter sur le site internet de l'INSEE et de réaliser votre recensement directement en ligne. Beaucoup plus simple et rapide que la version papier, plus économique et respectueux de l'environnement. Si vous ne répondez pas, l'agent recenseur prendra contact avec vous pour vous aider dans vos démarches, des questionnaires papier pourront ainsi vous être remis par l'agent recenseur.

Pour toute information, n'hésitez pas à contacter la mairie : Mme Marianne LECREUX au 02.31.28.13.50

EN BREF

- 1 Avant le 16 janvier :** Une lettre d'information a été déposée dans votre boîte aux lettres.
- 2 À partir du 16 janvier :** Un agent recenseur vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres.
- 3 Avant le 15 février :** Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Tous les dossiers devront être finalisés avant le 15 février.

LES RECENSEURS

Les agents recenseurs sont tous présents sur la carte par secteurs. Ils seront munis d'une carte d'identification tricolore tamponnée par le Maire Olivier Colin. Ils porteront une doudoune sans manche bleue avec le logo de la mairie floqué.

